

VILLE DE NICE

BUDGET PRIMITIF 2016

Budget principal et budgets annexes

RAPPORT DE PRESENTATION



SOMMAIRE

I.	LA STRATEGIE FINANCIERE ET L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE NICE	3
II.	LE BUDGET PRINCIPAL.....	5
	1- Equilibre du budget de fonctionnement.....	5
	1.1 - Les recettes de fonctionnement	6
	1.2 - Les dépenses de fonctionnement	20
	2- Equilibre du budget d'investissement	31
	2.1 - Les dépenses d'investissement	32
	2.2 - Les recettes d'investissement	38
	3- Les politiques publiques de la Ville de Nice	43
	3.1 - La petite enfance et famille	44
	3.2 - La vie scolaire	46
	3.3 - Le service jeunesse	48
	3.4 - L'action sociale.....	50
	3.5 - Le sport.....	53
	3.6 - La sécurité et salubrité publique	55
	3.7 - L'aménagement urbain et l'environnement	56
	3.8 - La culture	58
	3.9 - Les actions économiques et touristiques	59
	3.10 - Le logement et la rénovation urbaine.....	60
	3.11 - Les services généraux de l'administration	61
	 CONCLUSION.....	 62
III.	BUDGET ANNEXE DE L'OPERA	63
IV.	LE BUDGET ANNEXE DE LA REGIE AUTONOME DES COMPTOIRS DE VENTE DANS LES MUSEES	65



I. LA STRATEGIE FINANCIERE ET L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE NICE

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2016, débattues lors du conseil municipal du 5 février 2016, ont présenté le scénario prospectif privilégié pour la période 2015-2020.

Le budget primitif 2016 a été élaboré dans la continuité des orientations financières établies depuis le début du mandat :

1. Pratiquer une fiscalité favorable aux Niçoises et aux Niçois en décidant, pour la deuxième année consécutive, une baisse du taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, tout en tenant compte du besoin de financement des services publics, et ce, dans un contexte de désengagement sans précédent de l'Etat et de repli des ressources externes ;

2. Continuer à donner la priorité aux équipements de proximité de nature à améliorer la vie quotidienne des Niçoises et des Niçois ;

3. Accompagner cette politique volontaire par un effort de gestion constant sur les dépenses de fonctionnement ;

4. Poursuivre une stratégie de financement des investissements optimisée malgré la baisse accentuée des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.

L'objectif d'optimisation de la maîtrise des finances de la ville de Nice, se traduira en 2016 :

- par l'intégration, dès le vote du budget primitif, des résultats de l'exercice 2015, mettant en exergue les économies réalisées au cours de l'exercice précédent, rendant par ailleurs plus lisibles les équilibres budgétaires de l'année,

- par le financement des investissements, pour la troisième année consécutive, sans augmenter notre encours d'emprunt.



Les budgets de la ville de Nice sont successivement détaillés, en fonctionnement et en investissement, selon l'ordre suivant :

- le budget principal ;
- le budget annexe de l'Opéra ;
- le budget annexe de la régie autonome des comptoirs de vente dans les musées.

Le niveau d'autofinancement s'établit à 51,87 M€ pour les trois budgets consolidés de la Ville de Nice, permettant ainsi une amélioration très sensible de l'autofinancement par rapport à 2015, ce dernier s'établissant à 33,45 M€ (budget primitif 2015 + deux décisions modificatives dont celle reprenant le résultat de l'exercice 2014, soit 13,97 M€).

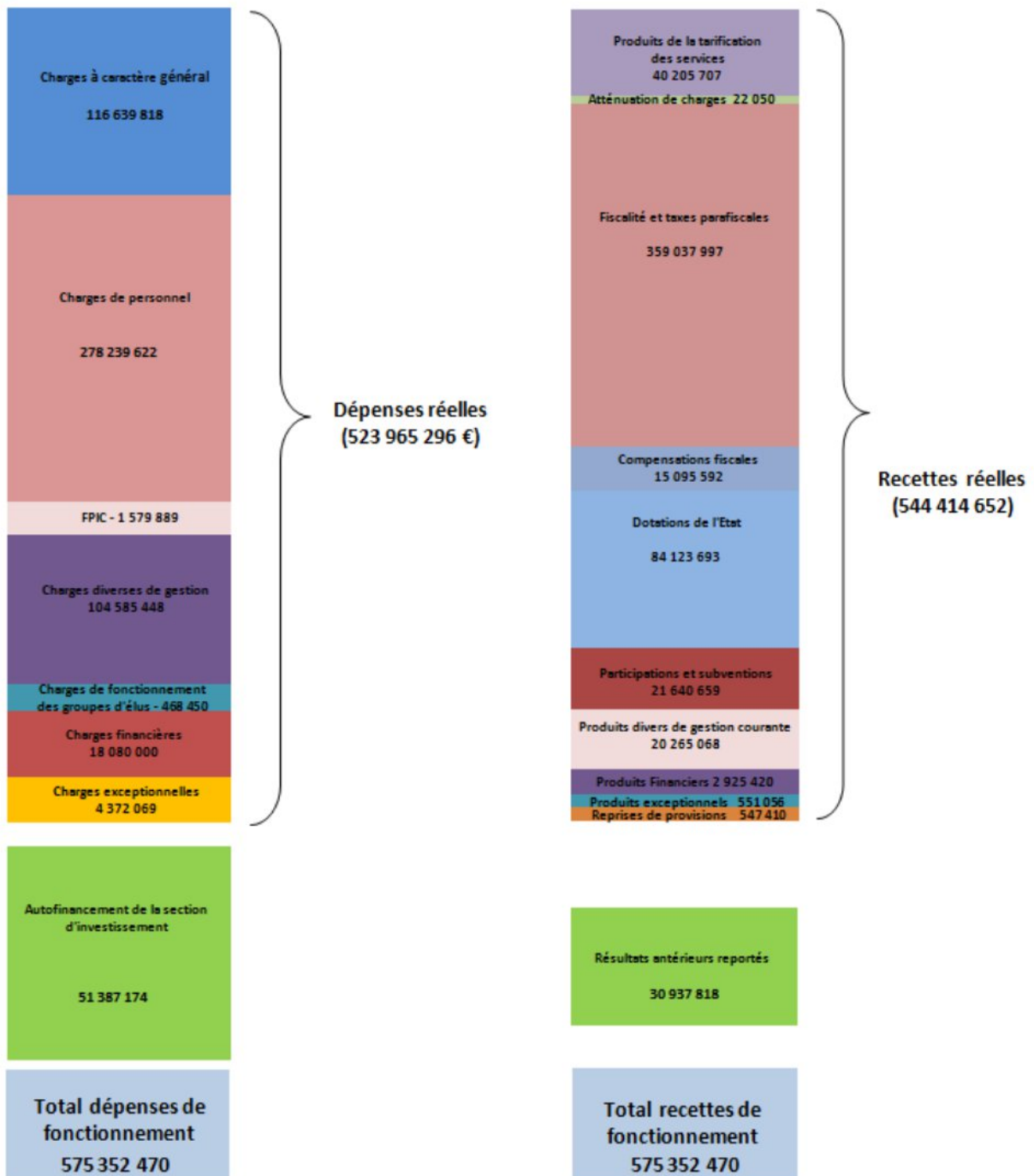
	Budget principal	Budget annexe opéra	Régie autonome des musées	BP 2016 consolidé
Recettes réelles de fonctionnement	544 414 652,27	21 119 987,76	398 078,12	565 932 718,15
Résultats 2015 reportés	30 937 817,73	621 133,24	153 595,88	31 712 546,85
Dépenses réelles de fonctionnement	523 965 296,10	21 255 121,00	551 013,00	545 771 430,10
AUTOFINANCEMENT	51 387 173,90	486 000,00	661,00	51 873 834,90



II. LE BUDGET PRINCIPAL

1 - EQUILIBRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT



1-1 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016

A - Répartition des recettes réelles de fonctionnement : 544 414 652 €

Les recettes de fonctionnement 2016 se décomposent comme suit :

- 359 037 997 € de produits issus de la fiscalité directe et des taxes parafiscales ;
- 15 095 592 € provenant de compensations fiscales ;
- 84 123 693 € de ressources provenant de dotations de l'Etat ;
- 21 640 659 € provenant de participations et subventions ;
- 40 205 707 € de produits des services rendus à la population ;
- 2 925 420 € de produits financiers ;
- 20 816 124 € d'autres recettes de gestion ;
- 22 050 € de remboursement de charges ;
- et enfin 547 410 € de reprise de provisions.

De manière globale, les recettes réelles du budget de fonctionnement diminuent sensiblement en 2016 par rapport à 2015, soit – 2,60%.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

	BP 2016
Produits des services du domaine	40,21 M€
Impôts et taxes	359,04 M€
Compensations fiscales	15,10 M€
Dotations de l'Etat	84,12 M€
Participations et subventions	21,64 M€
Remboursement des intérêts de la dette transférée	2,93 M€
Autres recettes	20,82 M€
Reprise de provisions	0,55 M€
	544,41 M€

Les recettes de fonctionnement en 2016 se caractérisent par :

- Une baisse du taux de la taxe d'habitation et du taux de la taxe sur le foncier non bâti, et un maintien du taux de la taxe sur le foncier bâti, qui reste à son niveau de 2009 ;
- Une augmentation des recettes des services aux usagers, estimée à 4,5%, due à une augmentation de la fréquentation par les usagers et non du fait d'une augmentation des tarifs ;
- Une accélération nette du désengagement de la part de l'Etat ;
- Des reprises de provisions devenues sans objet en 2016, au titre de contentieux pour 547 410 €

B - Impôts et taxes : 359 037 997 €

Les recettes fiscales, soit 291 619 661 €, constituent le principal poste de recettes de fonctionnement de la ville de Nice, soit 53,60 % des recettes réelles de fonctionnement :

- ✓ Taxe d'habitation : 142 042 919 €;
- ✓ Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 5 100 546 €;
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 144 053 938 €;
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 422 258 €

A l'instar de 2015, les taux de fiscalité connaîtront également une baisse en 2016, après une stabilité au cours des 5 années précédentes, à savoir :

- ✓ Taxe foncière sur le bâti : le taux d'imposition reste à 23,12% ;
- ✓ Taxe d'habitation : le taux d'imposition passe à 21,10% (-1%) ;
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : le taux d'imposition passe à 35,69% (-1%).

Ainsi, la progression du produit fiscal s'explique par la décision en septembre 2015, de mettre en place la majoration de 20% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.



Il a été décidé, pour 2016, de neutraliser le taux de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition, mis en œuvre chaque année par l'Etat dans la loi de finances, fixé à + 1% **en baissant les taux de fiscalité des contribuables niçois** à hauteur de ce taux.

Au cours des 6 dernières années, la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition décidées par l'Etat, s'est établie comme suit, faisant croître d'autant la fiscalité locale sans aucune maîtrise de la part des collectivités :

- + 2,5% en 2009
- + 1,2% en 2010
- + 2,0% en 2011
- + 1,8% en 2012
- + 1,8% en 2013
- + 0,9% en 2014
- + 0,9% en 2015
- + 1,0% en 2016.

Comparés aux taux de fiscalité 2016, des grandes villes de France, les taux de la ville de Nice s'avèrent, et ce de manière constante depuis des années, inférieurs à la moyenne des grandes villes françaises.

Taxe d'habitation			Taxe foncière bâti			Taxe foncière non bâti		
Ville	Taux 2016	Rang 2016	Ville	Taux 2016	Rang 2016	Ville	Taux 2016	Rang 2016
Lille	33,55%	1	Grenoble	36,73%	1	Montpellier	112,71%	1
Marseille	28,56%	2	Montpellier	31,18%	2	Bordeaux	90,92%	2
Strasbourg	25,40%	3	Bordeaux	29,51%	3	Grenoble	84,42%	4
Montpellier	22,49%	4	Lille	29,06%	4	Strasbourg	72,52%	7
Bordeaux	24,13%	5	Nantes	27,51%	5	Nantes	62,48%	8
Nantes	24,04%	6	Rennes	25,76%	6	Saint-Étienne	42,28%	9
Lyon	22,15%	7	Marseille	24,02%	7	Rennes	39,33%	10
Rennes	21,99%	8	Toulon	23,90%	8	Nice	35,69%	12
Grenoble	21,52%	9	Saint-Étienne	23,55%	9	Toulon	29,97%	14
Nice (*)	21,10%	10	Nice	23,12%	10	Marseille	24,99%	16
Saint-Étienne	20,16%	11	Strasbourg	22,49%	11	Lyon	19,97%	18
Toulon	19,35%	12	Lyon	18,23%	12	Lille	16,65%	20

(*) Taux prévisionnel pour 2016



De même, en matière d'abattement, la ville de Nice a instauré une politique particulièrement favorable, à savoir :

- ✓ Abattement général à la base : 10% ;
- ✓ Abattement pour charge de famille :
 - Par personne (rang 1 ou 2) : 20% ;
 - Par personne (rang 3 ou +) : 25% ;
- ✓ Abattement en faveur de personnes handicapées : 10%,

La ville de Nice pratique les taux maxima d'abattement prévus par la législation pour les populations les plus fragiles, à savoir :

- ✓ 20% d'abattement pour charges de familles, pour chacune des 2 premières personnes à charges,
- ✓ 25% d'abattement pour charges de familles, à compter de la troisième personne à charge,
- ✓ 10 % d'abattement en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Il est par ailleurs rappelé que les ménages les plus modestes **continueront de bénéficier des exonérations et des dégrèvements** résultant du plafonnement à 3,44% du revenu.

Pour les exonérations, il s'agit des contribuables de plus de 60 ans, veufs et veuves ainsi que des personnes handicapées ou invalides, dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas les plafonds prévus par le Code Général des Impôts (10 686 € pour la première part de quotient familial, majoré de 2 853 € par demi-part supplémentaire).

Par ailleurs, les foyers dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas les plafonds prévus par le Code général des Impôts (25 130 € pour la première part de quotient familial, majoré de 5 871 € pour la première demi-part et de 4 621 € à partir de la deuxième demi-part supplémentaire), bénéficient d'un dégrèvement de la taxe d'habitation. Le dégrèvement se traduit par un plafonnement de la taxe d'habitation à 3,44% du montant de revenu de référence diminué de l'abattement.



Comparées aux politiques d'abattement des grandes villes de France, celles décidées par la ville de Nice s'avèrent, et ce, de manière constante depuis des années, plus favorables.

Classement	Commune	VLM 2015	Taux Abbt. Général à la base	Taux Abbt. 1 ou 2 pers.	Taux Abbt. 3 pers. ou +	Taux Abbt. Spécial à la base	Taux Abbt. Spécial handicapé	Total Taux Abbt.
1	REIMS(*)	2 878	17%	10%	25%	15%	10%	77%
2	DIJON(*)	3 154	27%	20%	25%			72%
3	LYON(*)	3 388	16%	20%	25%		10%	71%
4	STRASBOURG	2 738	15%	15%	15%	15%	10%	70%
4	TOULOUSE	3 126	15%	20%	25%		10%	70%
5	NICE	3 684	10%	20%	25%		10%	65%
5	MONTPELLIER	3 271	15%	10%	25%	15%		65%
6	GRENOBLE(*)	2 877	18%	20%	25%			63%
7	NANTES	3 055	10%	20%	20%		10%	60%
7	LE HAVRE	3 050	15%	20%	25%			60%
8	MARSEILLE	2 966	5%	20%	20%		10%	55%
8	TOULON	3 383	10%	20%	25%			55%
9	ANGERS	3 039	5%	20%	25%			50%
9	NIMES	3 171	10%	20%	20%			50%
10	BORDEAUX(*)	3 563	19%	15%	15%			49%
11	LILLE	1 918	5%	15%	20%			40%
12	RENNES	2 688		10%	20%			30%
12	ST ETIENNE	2 932	5%	10%	15%			30%

(*) Ces communes ont décidé de maintenir l'ancien abattement général à la base en quotité, applicable en 1973 pour le calcul de la contribution mobilière, ancêtre de la taxe d'habitation.

Les autres impôts et taxes, soit 67 418 336 €, se décomposent en :

- ✓ Droits de mutation à titre onéreux (« DMTO ») :

En légère reprise au cours du 4ème trimestre 2015, une progression prudentielle de +1,5% a été prévue en 2016 au regard de 2015.

Aussi, la prévision de recettes 2015 en matière de DMTO s'établit à 21 300 000 €



- ✓ Reversements de fiscalité, à savoir l'attribution de compensation et la dotation de solidarité métropolitaine.

Ces reversements sont estimés à 19 551 306 € en 2016 contre 18 115 000 € pour l'attribution de compensation en 2015 du fait de la constatation au 1^{er} janvier 2016, de la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage, aménagement numérique et crématorium.

Cette augmentation de l'attribution de compensation versée à la ville de Nice par la Métropole est effectuée dans le strict respect de la neutralité budgétaire et s'accompagnera, d'une réduction des dépenses à hauteur de – 436 726 € ainsi que d'une réduction des recettes à hauteur de – 1 767 935 €

La solidarité métropolitaine, sous la forme, en 2014 et 2015, d'une dotation à hauteur de 1,5 M€ et de fonds de concours sur les projets d'investissement communaux à hauteur de 1,5 M€, est à nouveau portée à 3 M€ sur la seule dotation de solidarité métropolitaine en 2016.

- ✓ Prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos

Une baisse observée au cours des années 2010 – 2014, connaît désormais une évolution atone ; aussi, il est prévu pour 2016, des recettes s'établissant à 6 500 000 €;

- ✓ Taxe de séjour.

Résultat d'une politique de promotion du territoire, de redynamisation économique et d'embellissement de la ville, le produit de la taxe de séjour affiche, depuis 2012, une progression annuelle continue et peut être raisonnablement estimé en 2015 à 5,14 M€ (produit sur 11 mois, de novembre 2014 à septembre 2015 : 4,69 M€+ produit estimé d'octobre : 0,45 M€ qui sera perçu sur l'exercice 2016).



La période de perception de la taxe de séjour a été décalée d'un mois, elle est désormais fixée du 1^{er} octobre au 30 septembre alors que précédemment elle était établie du 1^{er} novembre au 31 octobre.

La nouvelle grille des tarifs, applicable depuis le 1^{er} octobre 2015, prévoit deux tranches et une progression à compter du 1^{er} avril 2016.

Ainsi pour les hôtels de tourisme, le barème est fixé de la façon suivante :

Classement	Du 1 ^{er} octobre 2015 au 31 mars 2016	A compter du 1 ^{er} avril 2016	
	Saison basse	Saison haute 1 ^{er} avril au 30 septembre	Saison basse 1 ^{er} octobre au 31 mars
Palaces.	3,00 €	4,00 €	3,40 €
5 étoiles.	2,20 €	3,00 €	2,60 €
4 étoiles.	1,70 €	2,25 €	2,00 €
3 étoiles.	1,10 €	1,50 €	1,40 €
2 étoiles.	0,80 €	0,90 €	0,80 €
1 étoile.	0,60 €	0,75 €	0,65 €
sans classement	0,55 €	0,75 €	0,65 €

L'adoption de ces nouveaux tarifs, à fréquentation constante, devrait faire progresser le produit de la taxe de séjour de 2,21 M€

	2013	2014	2015	2016
Produit de la taxe de séjour	5,11 M€	5,3 M€	4,69 M€	6,90 M€

✓ Taxe sur l'électricité et taxe sur les pylônes électriques

Leurs produits sont estimés pour 2016 à 7 870 000 €



- ✓ Droits de places et taxe locale sur la publicité extérieure

Ces recettes devraient s'établir, à l'instar des années précédentes, à 2 297 030 €

C – Compensations fiscales : 15 095 592 €

Les allocations versées par l'Etat afin de compenser les pertes de produit fiscal résultat de mesures nationales ayant conduit à des réductions de bases d'impositions, devraient connaître en 2016, une réduction au regard de 2015, de – 14,41%, à savoir :

- allocations compensatrices de taxe d'habitation : 13 103 090 € contre 14 636 772 € en 2015 ;
- allocations compensatrices de taxe foncières sur les propriétés non bâties : 21 163 € contre 23 195 € en 2015 ;
- allocations compensatrices de taxes foncières sur les propriétés bâties : 656 173 € contre 985 659 € en 2015 ;
- dotation unique spécifique de cotisation foncière des entreprises : 1 315 166 € contre 1 990 565 € en 2015.

D - Dotations de l'Etat : 84 123 693 €

Les dotations de l'Etat, prévues à hauteur de 94,16 M€ en 2015, s'établissent, pour 2016 à 84,12 M € à savoir :

Dotation forfaitaire de la DGF	76 442 973 €
Dotation nationale de péréquation (DNP) de la DGF	3 679 000 €
Dotation globale de décentralisation hygiène	3 575 000 €
Dotation spéciale instituteurs	50 000 €
Dotations élections	171 000 €
Dotations opérations de recensement	85 000 €
Dotations pour titres sécurisés	120 720 €
Total dotations de l'Etat	84 123 693 €

La loi de finances pour 2016 prévoit une poursuite de la diminution des concours financiers de l'Etat versés aux collectivités territoriales de 11 milliards d'euros sur trois ans.



Concrètement, la baisse est supportée par la dotation globale de fonctionnement (« DGF »), qui représente le principal concours financier de l'Etat aux collectivités territoriales. Cette baisse est répartie entre les collectivités au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement, telles que constatées au dernier compte administratif disponible.

Ainsi, la DGF, en cumulant la composante forfaitaire avec la composante de péréquation, la dotation nationale de péréquation (« DNP »), liée au potentiel fiscal communal en matière de taxe professionnelle, est estimée à **80 121 973 €**, soit une baisse de **- 11,05 % par rapport à 2015**, représentant une perte de recettes de près de **10 M€**

Cette poursuite de la « contribution des collectivités au redressement des finances publiques », débutée en 2014, aura pour effet, fin 2016, une perte cumulée de dotation, pour la ville de Nice, s'établissant à 43,3 M€

2013	2014	2015	2016
MONTANT DE LA DGF 100 941 140 €	MONTANT DE LA DGF 96 797 574 €	MONTANT DE LA DGF 86 284 262 €	MONTANT DE LA DGF 76 400 000 €
			perte de - 9 881 289 €
		perte de - 10 513 312 €	perte de - 10 513 312 €
	Perte de - 4 142 466 €	Perte de - 4 142 466 €	Perte de - 4 142 466 €
Perte annuelle par rapport à 2013	-4 142 466 €	-14 655 778 €	-24 537 067 €
Perte cumulée à fin 2016	-43 335 311 €		



La dotation globale de décentralisation (DGD) hygiène et santé publique devrait se maintenir à son niveau de 2014, soit près de **3 575 000 €**

La ville de Nice perçoit également d'autres dotations, dont les montants sont estimés, pour 2016, comme suit :

- ✓ dotation pour titres sécurisés : 120 720 €
- ✓ dotations des élections : 171 000 €
- ✓ dotation de recensement : 85 000 €
- ✓ dotation spéciale instituteurs : 50 000 €

Hormis la dotation élections qui n'est allouée qu'au titre des dépenses liées à l'organisation des élections par les communes, soit 300 000 € en 2015, les autres dotations sont estimées au même niveau que celui de 2014.

E - Subventions et participations : 21 640 658 €

La ville de Nice prévoit, en 2016, une baisse des subventions et participations de fonctionnement qui lui sont habituellement allouées, de près de 8%, soit globalement – 1,85 M€ par rapport aux prévisions budgétaires de 2015, affichées à 23,49 M€

Il convient toutefois de préciser que cette baisse provient essentiellement d'un changement de méthode dans les modalités de fonctionnement des participations allouées par la Caisse d'Allocations Familiales au titre des prestations de services ordinaires (PSO) d'offres d'accueil des jeunes enfants dans le cadre du Contrat Enfance .

Ainsi, en 2015, sur des crédits prévus à hauteur de 16,85 M€ l'exécution de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales s'est établie à 18,3M€, soit + 1,45 M€ du fait de la constatation en 2015, du solde 2014 et de l'année 2015 des prestations de services ordinaires.

Les recettes pour 2016 sont ainsi prévues à hauteur de 15M€

Les participations de la Caisse d'Allocations Familiales, au titre des centres multi-accueil de la Ville de Nice, sont estimées pour 2016 à 3,3 M€

Le fonds de soutien aux rythmes scolaires est estimé à 1,42 M€ pour 2016.

Enfin, les participations et subventions provenant des autres financeurs traditionnels sont estimées, pour 2016, à :

- Etat = 0,44 M€;
- Conseil Général 06 = 1 M€;
- Région PACA = 0,15 M€;
- Participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles = 0,25 M€;
- Métropole Nice Côte d'Azur = 0,08 M€

F – Produit des services et du domaine : 40 205 707 €

Les participations versées par les usagers au titre des services publics dont ils font usage devraient s'établir à 40,2 M€, soit une progression de + 3,71 M€ par rapport à 2015.

Cette augmentation de +10,16 % des produits des services et du domaine provient uniquement de la hausse de la fréquentation des usagers, notamment des cantines scolaires des garderies maternelles et du mercredi et de la fréquentation des musées ainsi que de l'imputation au chapitre 70 des remboursements relatifs aux mises à disposition de personnel à titre onéreux auprès d'organismes (soit 1,73 M€).

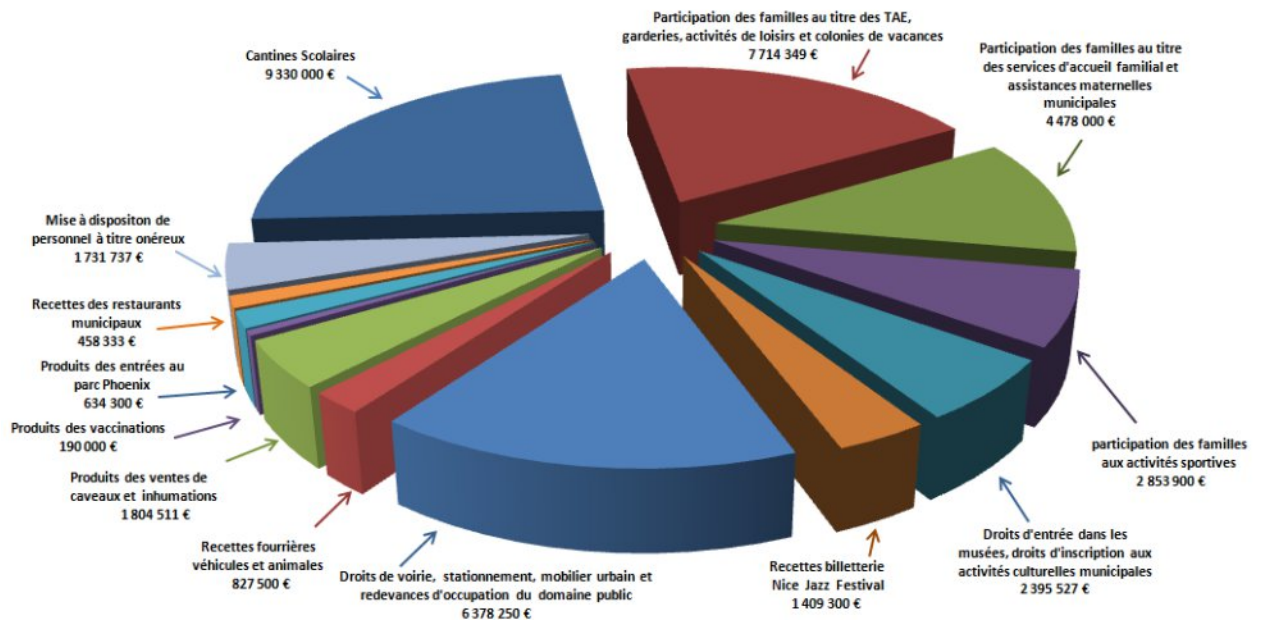
Ces recettes se décomposent pour 2016, comme suit :

Participation familles - restauration scolaire	9 330 000 €
Participation familles - accueil des enfants matin et soir + temps accueil éducatif	2 910 000 €
participation familles - garderie maternelles + mercredi midi	992 600 €
Participation familles - service accueil familial et assistance maternelle municipale	4 478 000 €
Participation des familles aux activités des centres de loisirs et colonies de vacances	1 641 749 €
Participation des familles aux activités de loisirs (reprise des ex CEDACS)	2 170 000 €
Participation des familles aux activités sportives	2 853 900 €
Droit d'entrée dans les musées	1 500 000 €
Droit d'inscription aux activités culturelles municipales	475 527 €



Recettes billetterie du théâtre Lino Ventura et de la salle Grapelli	105 000 €
Inscriptions et concerts payants	315 000 €
Recettes billetterie du Nice Jazz Festival	1 409 300 €
Droits de voirie, stationnement et mobilier urbain	5 606 250 €
Produits des ventes de caveaux et inhumations	1 804 511 €
Redevance des alvéoles	692 000 €
Produits des entrées au parc Phoenix	634 300 €
Recettes - fourrière véhicules	797 500 €
Recettes - fourrière animalière	30 000 €
Redevance occupation domaine public par les opérateurs de téléphonie	80 000 €
Participation aux vaccinations	190 000 €
Participation restauration administrative	458 333 €
Remboursement des mises à disposition de personnel	1 731 737 €
Total produits des services et du domaine	40 205 707 €

Recettes provenant des services et du domaine



**E – Autres recettes de fonctionnement : 23 763 594 €**

De manière globale, les recettes diverses de fonctionnement sont en réduction de – 7,59 % par rapport à 2015.

	BP 2016
chap. 013- atténuations de charges	22 050 €
chap. 75 - produits de gestion courante	20 265 068 €
chap. 76 - produits financiers	2 925 420 €
chap. 77 - produits exceptionnels	551 056 €
	23 763 594 €

Les recettes diverses de fonctionnement se décomposent comme suit :

- ✓ redevances versées par les fermiers, concessionnaires et partenaires : 8,07 M€

Il convient de préciser que la baisse de près de 1,8 M€ en 2016 par rapport à 2015 des redevances versées par les fermiers et partenaires (crématorium, réseaux de télécommunications numériques) concernent des recettes transférées à la Métropole au 1^{er} janvier 2016 et se trouvent par conséquent neutralisées par la majoration de l'attribution de compensation perçue par la ville de Nice.

- ✓ produits des loyers provenant de la gestion du patrimoine de la ville de Nice : 10,17 M€
- ✓ participation des agents au coût de délivrance des titres restaurants, soit 3,20€ par titre restaurant alloué d'une valeur faciale de 8 €: 2,04 M€
- ✓ remboursement des charges de personnel (CPAM, CNRACL, reversements de salaires) : 0,002 M€
- ✓ remboursement par la Métropole des intérêts de la dette transférée et produits financiers des participations détenues par la ville de Nice (Caisse d'Epargne, ESCOTA) : 2,93 M€
- ✓ produits divers de gestion courante et exceptionnelle : 0,55 M€

**G – Reprise de provisions : 547 410 €**

La société GSN, attributaire du contrat de délégation de service public de 2006, a sollicité sur sa condamnation par le tribunal administratif en 2015, un recours en interprétation sur son jugement, le différend portant sur une somme de 547 410 €

Par mesure de prudence, il est décidé, de prévoir une reprise de provision à hauteur du montant sur lequel porte le litige avec, corrélativement, une inscription en dépenses exceptionnelle, pour un même montant.

L'état des provisions s'établira dès lors à, 41,677 M€ à savoir :

Provisions pour risques et charges	Montants provisionnés au 31/12/2015	Montant provisions à reprendre en 2016	Montant provisions en 2016
Provisions pour risques	29 556 671 €	547 410 €	29 009 261 €
Sous total provisions pour dépréciation des immobilisations financières	1 600 000 €	0 €	1 600 000 €
Sous total provisions pour dépréciation des comptes de tiers	11 067 799 €	0 €	11 067 799 €
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	42 224 470 €	547 410 €	41 677 060 €



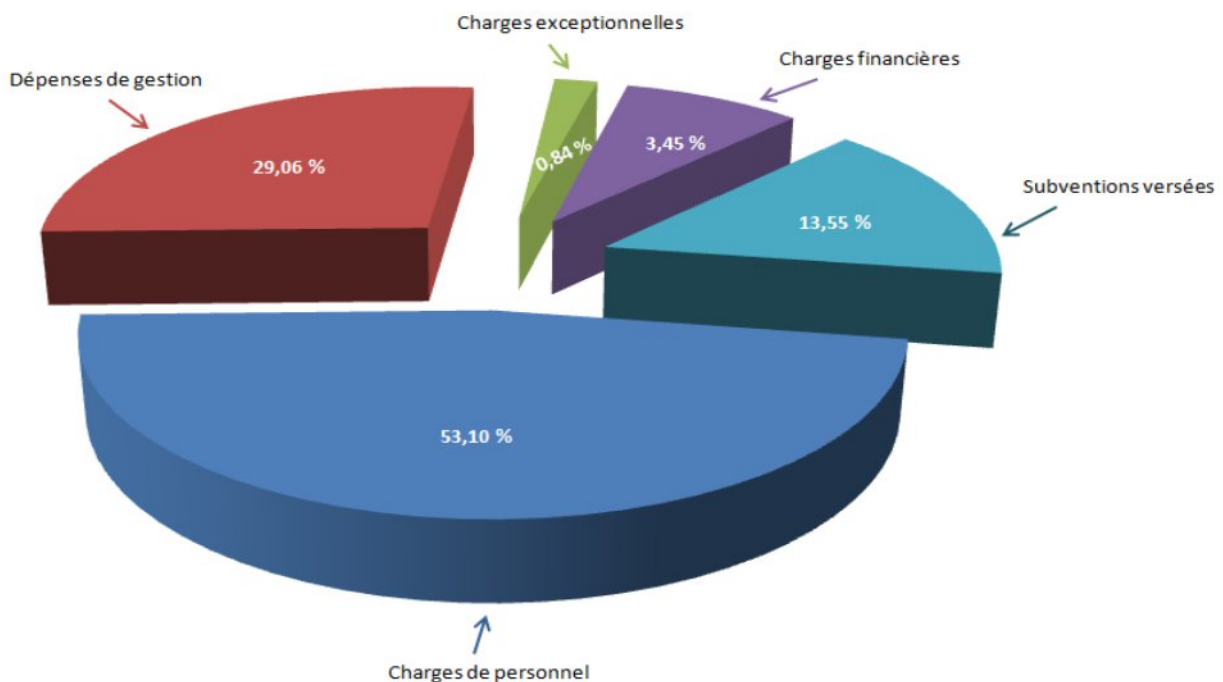
1-2 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016

L'objectif de limitation des charges par la recherche d'économies, engagé depuis plusieurs années, permet sur l'exercice 2016 de compenser la quasi intégralité des conséquences des changements de périmètre de la gestion communale.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inférieures de -2,79% aux dépenses prévues en 2015, soit – 15,06 M€

	CREDITS 2015	BP 2016	Evolution 2016/2015
Charges de personnel	278 327 186 €	278 239 622 €	-0,03%
Dépenses de gestion	234 423 522 €	227 645 674 €	-2,89%
Intérêt de la dette	26 243 000 €	18 080 000 €	-31,11%
	538 993 708 €	523 965 296 €	-2,79%

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



A – Charges de personnel : 278 239 622 €

Premier poste de dépenses de la ville de Nice, les charges de personnel, soit 53,13 % des dépenses de fonctionnement, constituent un enjeu budgétaire prioritaire.

Prévues quasiment au même niveau que celui de 2015, les charges de personnel, connaissent une légère diminution, soit -0,03%, alors même qu'elles intègrent des charges nouvelles en 2016, pour un montant de 1,102 M€, du fait de décisions prises par l'Etat mais dont l'impact se traduit dans les budgets des collectivités locales. Il s'agit :

- de la réforme CNRACL/IRCANTEC : + 0,4 M€
- des cotisations employeurs à la prévoyance : + 0,067 M€
- de la revalorisation de la catégorie B: + 0,285 M€
- de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) : + 0,25 M€
- des NBI zones prioritaires avec rappel au 1/1/2015 : + 0,1 M€

Par ailleurs, des équipements livrés en 2015, tels la crèche des Iris et les courts de tennis couverts sur le site des Combes ont nécessité le recrutement d'agents, pour un coût estimé à 0,95 M€ en 2016.

De plus, du fait des évènements intervenus en novembre dernier, 10 policiers municipaux ont été recrutés, un dispositif de sécurité devant les écoles a été mis en place et sera poursuivi au moins jusqu'à fin juin 2016. A ce titre, une enveloppe de crédits a été prévue à hauteur de 1,56 M€

Aussi, l'impact de l'effet glissement vieillissement technicité, soit près de 1 M€ en 2016 (0,4% de la masse salariale) ainsi que les mesures ci-avant présentées, seront gagés par des non remplacements de départs, qui seront arbitrés au cas par cas, et par une réduction significative du recours à des personnels vacataires.

Ces efforts seront effectués avec, pour 2016, les engagements suivants :

- ✓ Le maintien du pouvoir d'achat des agents de la collectivité ;
- ✓ Une amélioration constante de la qualité de service à destination de la population ;
- ✓ Une optimisation de l'organisation des services municipaux.

Ainsi, les charges de personnel enregistreront un repli de - 0,03% en 2016 et - 0,44% hors mesures gouvernementales impactant les budgets locaux.

B – Dépenses de gestion : 227 645 674 €

Elles regroupent :

- ✓ Les charges de gestion liées à la structure (énergie, maintenance, assurances, charges locatives, indemnités, impôts et taxes, redevances et participations obligatoires...) ainsi que celles liées à l'activité (achats de petits équipements ou de prestations de services, alimentation, frais d'affranchissement et de télécommunications..),
- ✓ Les frais de formation et indemnités des élus,
- ✓ Les participations obligatoires,
- ✓ Les subventions de fonctionnement versées aux associations et organismes partenaires de la ville de Nice,
- ✓ Les charges exceptionnelles.



	BP 2016
Charges de fonctionnement courant liées à la structure de l'activité (chapitre 011)	116 639 818
Formation mission indemnités (chapitre 65)	2 140 000
Participation obligatoire au SDIS (chapitre 65)	24 354 071
Redevances et participations obligatoires (chapitre 65)	7 101 166
FPIC (chapitre 014)	1 579 889
Frais de fonctionnement des groupes (chapitre 656)	468 450
DEPENSES DE GESTION	152 283 394
SUBVENTIONS VERSEES (chap. 65)	70 990 211
CHARGES EXCEPTIONNELLES (chap. 67)	4 372 069

- **Les crédits prévus en 2016 au titre des charges à caractère général (chapitre 011)**

Ils s'établissent à 116,64 M€ contre 119,2 M€ au titre de l'exercice 2015, soit une réduction de - 2,15%.

Les charges de fonctionnement à caractère général intègrent, à hauteur de 19,04 M€ soit 16,32 % du volume des charges de fonctionnement courant, la participation due par la Ville de Nice à la Métropole au titre de la mutualisation des directions fonctionnelles. Elles sont prévues en baisse de -5% au regard de l'année 2015.

Cette participation a été établie sur la base des dépenses de fonctionnement des directions fonctionnelles, l'année précédant la mise en commun des services, telle que prévue dans la convention relative à la gestion des services communs approuvée par délibération du conseil municipal du 5 février 2016, renouvelant pour trois années la précédente convention et actant dans le périmètre des services communs, de nouvelles directions fonctionnelles.

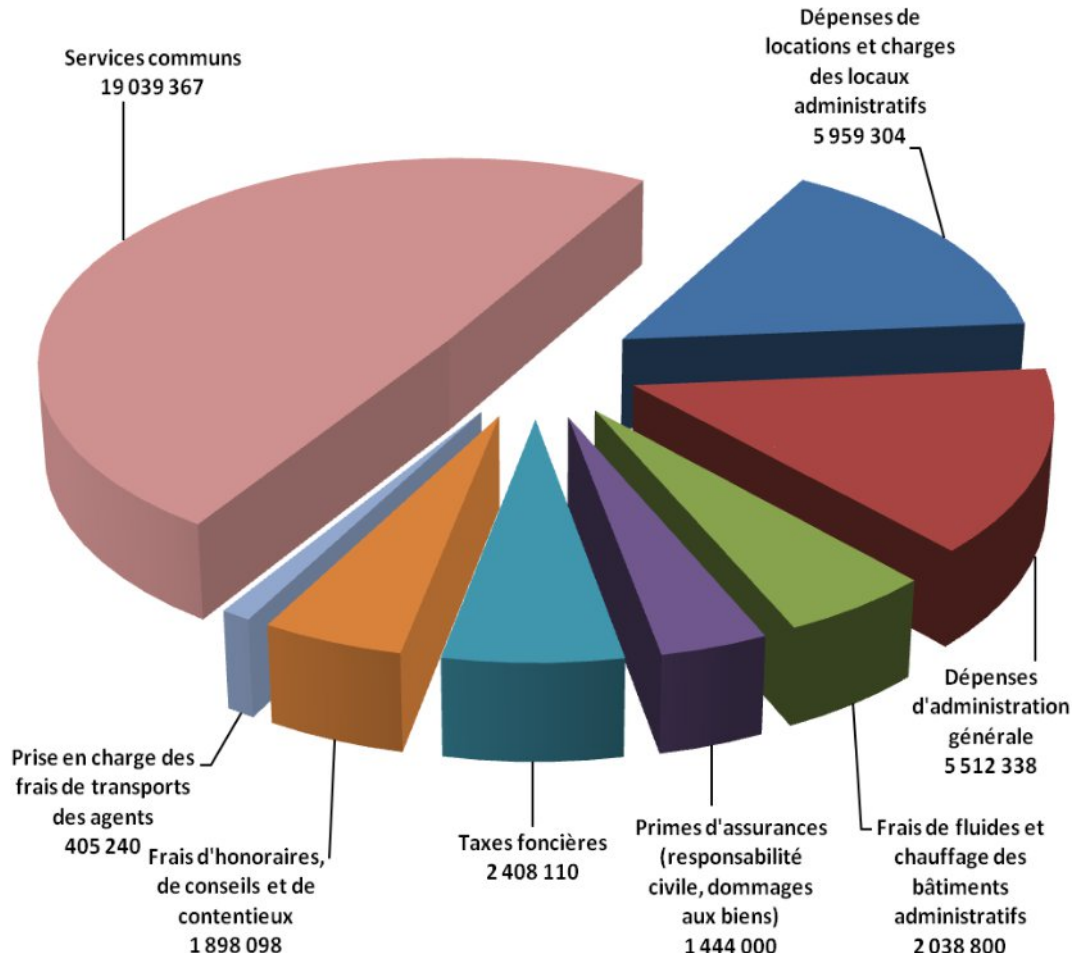


Cette participation se décompose comme suit :

- frais de téléphonie fixe et mobile et entretien et maintenance des réseaux et matériel informatique : 4 288 780 €
- frais de formation et de déplacements des agents et participation à l'action sociale en direction des agents de la ville de Nice : 3 933 093 €
- frais de nettoyage des locaux de la ville de Nice : 2 694 338 €
- frais de location et charges des locaux occupés par les agents affectés aux services communs : 2 057 064 €
- dépenses de fournitures administratives, habillement, impressions et reprographie, déménagement des locaux : 2 802 181 €
- dépenses de carburant et d'entretien du parc automobile : 1 605 420 €
- frais d'affranchissement et de sténotypie : 832 550 €
- frais d'annonces et d'insertions des marchés publics : 380 048 €
- frais d'assurances de la flotte automobile : 231 758 €
- frais de documentation générale : 214 335 €

La ville de Nice assume également, hors gestion des services communs, des dépenses administratives, pour un montant de 19,66 M € lesquelles se déclinent comme suit :

Dépenses de locations et charges des locaux administratifs	5 959 304
Dépenses d'administration générale	5 512 338
Frais de fluides et chauffage des bâtiments administratifs	2 038 800
Primes d'assurances (responsabilité civile, dommages aux biens)	1 444 000
Taxes foncières	2 408 110
Frais d'honoraires, de conseils et de contentieux	1 898 098
Prise en charge des frais de transports des agents	405 240
Total	19 665 890



Les dépenses liées aux politiques publiques devront également générer des économies et ne connaîtront aucune progression en 2016, la poursuite de l'optimisation des moyens devant permettre d'assurer le maintien, tant au plan quantitatif que qualitatif, du niveau de services offerts à la population.

Les conférences de programmation et d'arbitrage mises en place début 2015 se poursuivront en 2016, selon un rythme bimensuel.

Elles ont pour objet, d'une part la recherche d'amélioration et de performance notamment au travers de la mise en œuvre des mesures à caractère structurel générant des réductions



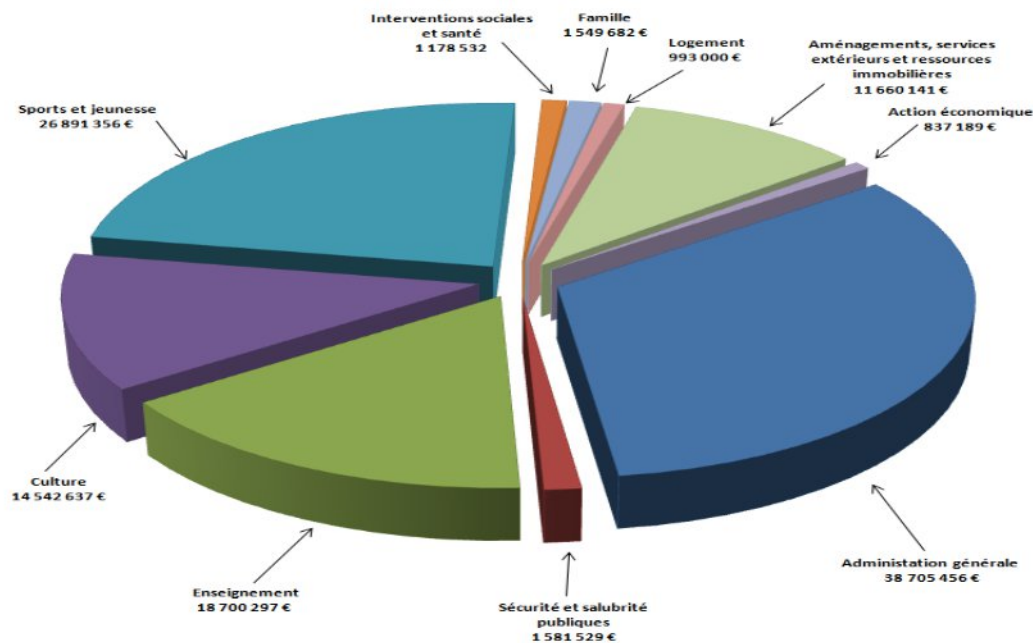
significatives de dépenses et d'autre part, le pilotage effectif des crédits alloués aux directions au regard des objectifs qui leur sont assignés, avec possibilité de gel ou de redéploiement de crédits en cours d'année.

Ainsi, chacune des mesures d'économies déjà ciblées telles que l'optimisation des dépenses (renégociation des marchés et des contrats de délégation, rationalisation des sites, revue des niveaux de service...), en conservant l'exigence de qualité de nos services publics de proximité sera mise en œuvre avec concomitamment un reporting de la part de chacune des directions.

Ce pilotage très serré de la gestion des services devrait permettre, à l'instar de l'année 2015, de réduire le niveau des dépenses de fonctionnement à caractère général de -3 % en 2016.

Les charges de fonctionnement à caractère général assurées directement par les directions opérationnelles au titre des politiques menées par la ville de Nice, s'élèvent à 77,93 M€ et les charges d'administration générale à 38,71 M€. Elles se ventilent comme suit :

Ventilation des charges de fonctionnement à caractère général





- **Les frais de formation, de déplacement et les indemnités aux élus**, soit 2 140 000 € s'établissent en 2016 au même niveau que celui de 2015 et représentent 1,41 % du montant des dépenses de gestion.
- **La contribution au SDIS** s'impose à la ville de Nice et lui a été notifiée, pour 2016, à 24 354 071 € avec application d'un taux d'augmentation de + 0,44 %, soit +105 966 € par rapport à 2015.
- **Les redevances afférentes aux droits d'utilisation et licences** ainsi que les diverses participations obligatoires s'établissent en 2016 à 7 101 166 € et se décomposent comme suit :

	BP 2016
Contribution - achats de places dans les crèches privées et du CHU	3 697 000,00
Admission en non valeurs au titre de créances devenues irrécouvrables au cours de l'exercice	1 944 075,00
Convention ville de Nice / Métropole - Actions de propreté (événements municipaux)	485 000,00
Redevances utilisation de concessions, brevets et droits d'auteurs	379 406,00
Contribution - formation obligatoire de la police municipale	176 285,00
Participation enfants scolarisés dans d'autres communes	170 000,00
Participation Syndicat du Paillon	118 000,00
Indemnités logements instituteurs	100 000,00
Participation frais transports sorties scolaires	31 400,00
Total redevances et diverses participations obligatoires	7 101 166,00



- **Les reversements de fiscalité**, soit 1 579 889 € en 2016

Ils comprennent : le montant de la péréquation horizontale instaurée par l'Etat au sein du bloc communal, via le fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (« FPIC ») dont la ville est contributrice à un montant estimé à 1 500 000 € en 2016.

En effet, depuis 2013, l'ensemble intercommunal constitué par la Métropole Nice Côte d'Azur et toutes ses communes membres, dont la ville de Nice, est classé dans le groupe dit « contributeur » et fait donc l'objet d'un prélèvement venant abonder le groupe dit « bénéficiaire » de ce fonds.

La ville de Nice doit, par ailleurs, procéder au versement au profit du casino Ruhl, au titre de l'abattement supplémentaire définitif pour la saison 2013 / 2014 prévu pour les manifestations artistiques de qualité, et ce, à hauteur de 79 889 €

- **Les frais de fonctionnement des groupes d'élus** sont prévus, à l'instar des années 2014 et 2015, à hauteur de 468 450 €
- **Le montant des subventions** allouées aux associations en 2016 ainsi qu'au budget annexe de l'Opéra et aux différents organismes s'établissent à 70 990 211 € à savoir :

	BP 2016
Subvention d'équilibre au budget annexe de l'Opéra	17 604 750,00
Subvention au CCAS de Nice	16 800 000,00
Subvention à l'Office du Tourisme de Nice	9 800 000,00
Subventions aux associations	26 785 461,00

- Enfin, les **dépenses exceptionnelles** à hauteur de 4 372 069 € comprennent notamment :
 - Les versements aux fermiers et concessionnaires, soit 869 174 €;
 - Des prévisions de dépenses au titre de pénalités sur marchés, soit 515 100 €;



- Des prévisions d'annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs, soit 1 187 373 €;
- Des versements de bourses et prix, soit 566 692 €;
- Des charges exceptionnelles diverses, soit 436 130 €;
- Des bonifications d'intérêts afférentes au Plan Logement de Nice, soit 140 000 €

C – Frais financiers : 18 080 000 €

	Charges financières
Intérêts des emprunts contractés par la Ville de Nice auprès d'organismes financiers	13 190 000 €
Intérêts et commission de non utilisation pour ligne de trésorerie	220 000 €
Indemnité de réaménagement gestion active des emprunts	230 000 €
TOTAL FRAIS FINANCIERS - CHAPITRE 66	13 640 000€

	Charges financières
Intérêts emprunts contractés par Nice Eco Stadium dans le cadre du contrat partenariat public privé	4 440 000 €
TOTAL FRAIS FINANCIERS - CHAPITRE 66	4 440 000 €

A périmètre constant, hors prise en charge de la redevance 2016 d'un montant de 4,44 M€ au titre du financement contracté par le partenaire de l'Allianz Riviera, les frais financiers baissent de 15,4 M€ à 13,2 M€, effet essentiellement dû au réaménagement du dernier emprunt structuré de la Ville de Nice.

La Ville de Nice a décidé, en 2016, dans le cadre de la gestion active des emprunts de procéder au réaménagement de l'emprunt 484 indexé sur LEP, à marge élevée eu égard aux conditions de marché actuelles.

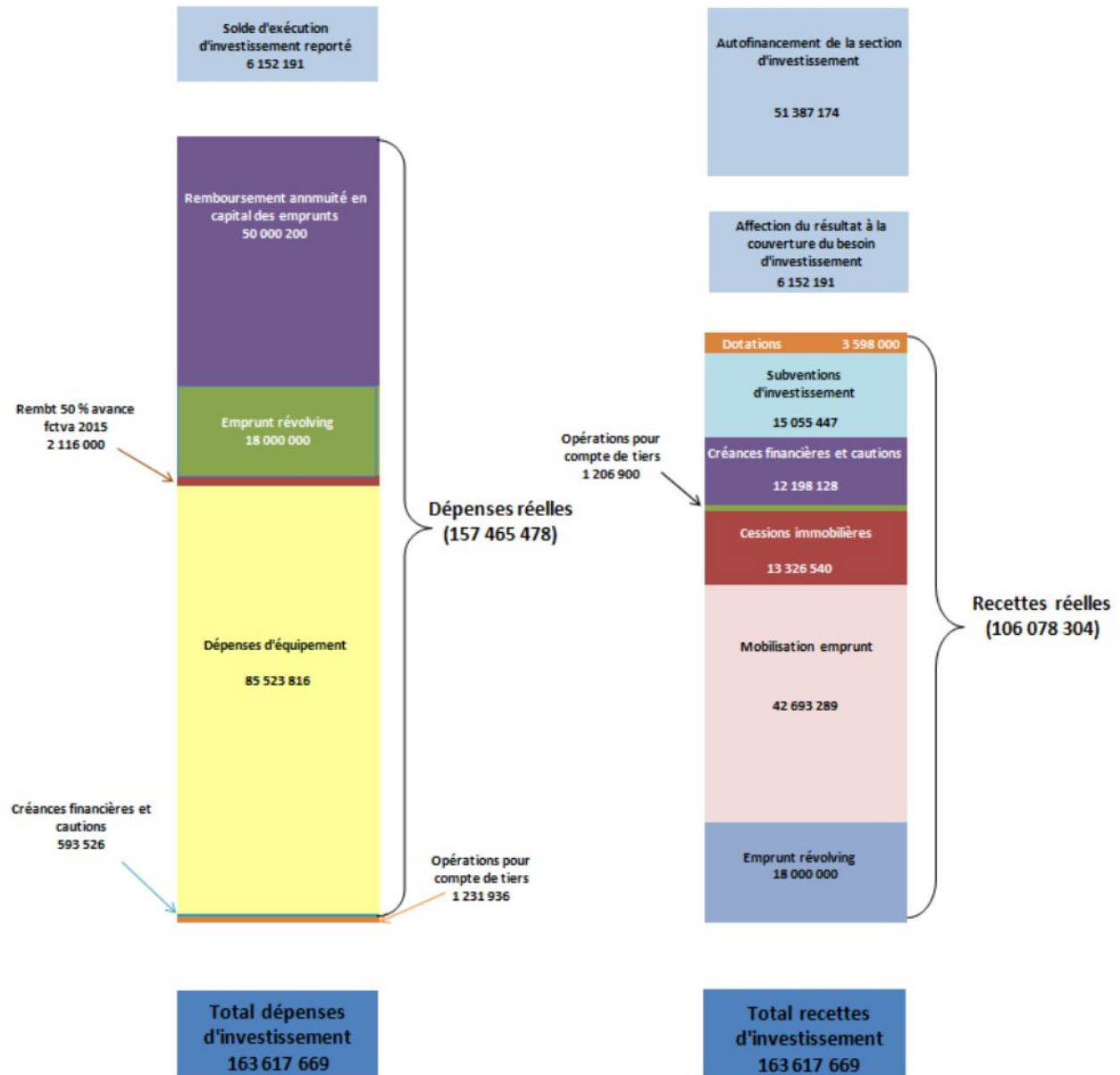


Au résultat, la Ville de Nice parvient à dégager sur son budget principal un montant d'autofinancement s'élevant à 51 387 173 €, lui permettant de poursuivre sa politique d'investissement tout en réduisant de 7,31 M€ le niveau de stock d'emprunts.



2 – EQUILIBRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2016

SECTION D' INVESTISSEMENT



**2-1 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016**

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 157,47 M € en 2016, à savoir :

Dépenses d'équipement	85 523 816 €
Remboursement de 50% de l'avance FCTVA 2015	2 116 000 €
Remboursement de l'annuité des emprunts en capital	50 000 200 €
Remboursement de l'emprunt de type revolving	10 000 000 €
Réaménagement emprunts	8 000 000 €
Participations et cautions	593 526 €
Opérations pour comptes de tiers	1 231 936 €
TOTAL	157 465 478 €

La ville de Nice poursuivra en 2016 sa politique d'investissement centrée sur les équipements de proximité, la sécurité, le logement, les travaux de rénovation et d'embellissement destinés à améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens.

Le programme d'investissements 2016 respecte la volonté de réduire le stock d'emprunts de 7,31 M€ et ce, alors même que les partenaires financiers se désengagent fortement.

A – 85,52 M€ d'investissement par la Ville de Nice soit +42,5% par rapport au budget primitif 2015

La ville de Nice poursuivra son effort en matière d'équipements au cours de l'exercice 2016 malgré l'important désengagement de l'Etat en matière de concours aux collectivités.

Des dépenses d'équipement, pour 2016, seront essentiellement consacrées :

- au développement des équipements de proximité,
- au développement de la prévention et de la sécurité des Niçoises et des Niçois, à la poursuite de la réalisation, du maintien et de la rénovation d'équipements publics nécessaires à la qualité de vie des Niçois et à l'embellissement de la cité ;
- à la poursuite des efforts en faveur du logement.



Les dépenses d'équipement gérées en autorisation de programme et crédits de paiement, se répartissent sur les politiques suivantes :

POLITIQUES	PROGRAMMES	BP 2016
Plan de Proximité : Petite Enfance	Mise en conformité et modernisation des crèches	1 095 000
	Extension de la crèche des Iris	300 000
	Extension de la crèche eau vive	100 000
	Total Plan de Proximité : Petite Enfance	1 495 000
Plan de Proximité : Vie Scolaire	Centre Multi Accueil du Futur Quartier de Nice Méridia	373 100
	Construction du Groupe Scolaire Saint-Isidore	6 620 000
	Nouvelle Cuisine Centrale	3 200 000
	Aménagement et équipement des écoles	3 370 500
	Aménagement de l'école Thérèse Roméo	410 000
	Extension de l'école Crémat : Acquisition Bagnis	350 000
	Travaux de conformité du Groupe Scolaire Cimiez d'Essling	500 000
	Extension du Groupe Scolaire Ray Gorbella	240 000
	Réhabilitation du Groupe Scolaire Corniche Fleurie	120 000
Total Plan de Proximité : Vie Scolaire	15 183 600	
Enseignement supérieur, recherche	Maison de l'étudiant - Acquisition et Construction	2 500 000
	Observatorium	53 000
	Subvention CPER	318 000
Total Enseignement Supérieur Recherche	2 871 000	
Plan de Proximité : Jeunesse et loisirs	CSL les Combes (sport)	3 400 000
	Rénovation et modernisation des centres d'animation et culturels	630 000
	Total Plan de Proximité : Jeunesse et Loisirs	4 030 000
Actions Sociales Et Familles	Amélioration de la qualité la vie	219 550
	Santé publique	25 206
	Total Actions Sociales	244 756
Plan Handicap Accessibilité	Travaux d'accessibilité des bâtiments publics	620 000
	Total Plan Handicap Accessibilité	620 000



Plan Proximité Sport	Cité des Sports	5 117 769
	Redevance RBA5	3 161 700
	Rénovation du Complexe Jean Bouin	500 000
	Travaux d'aménagement et de sécurité des installations sportives	2 501 000
	Total Plan Proximité Sport	11 280 469
Prévention et Sécurité	Développement de la Vidéosurveillance	4 180 000
	Équipement de la police municipale	478 500
	Prévention des Risques Urbains (dont 0,84M€pour la sécurité des batiments)	1 647 400
	Total Prévention et Sécurité	6 305 900
Plan de Proximité : Embellissement du Patrimoine	Acquisition et droit de préemption	800 000
	Plan Eclairage décoratif	35 000
	Travaux du patrimoine bâti	1 273 400
	Travaux du patrimoine cultuel	160 000
	Eglise Saint Pons	100 000
	Eglise du Vœu	580 000
	Réfection des façades	660 250
	Passerelle de la Madeleine	320 000
Total Plan de Proximité : Embellissement du Patrimoine	3 928 650	
Plan de Proximité : Embellissement Paysager	Parc urbain du Ray	894 329
	Création du Jardin Notre Dame	410 000
	Requalification de la promenade des Anglais	1 230 000
	Aménagement des espaces verts urbains	459 000
	Travaux de conservation du patrimoine des espaces verts	663 000
	Rénovation du Parc Phoenix	295 000
	Gros travaux de Rénovation des grands espaces (lutte contre l'érosion de la mer)	420 000
Total Plan de Proximité : Embellissement Paysager	4 371 329	
Mise en Conformité et Rénovation	Gare du Sud	5 700 000
	Parking Corvesy - Façades des commerces	1 100 000
	Travaux mairie	1 735 000
	Travaux Électricité / Chauffage	350 000
	Travaux de Réhabilitation des Bâtiments	911 000
	Travaux de la Villa Luna	290 000
Total Mise en Conformité et Rénovation	10 086 000	
Travaux Cimetière	Travaux de conservation du patrimoine des cimetières	850 000
Total Travaux Cimetière		850 000



Rayonnement culturel	Entretien Équipements Culturels, œuvre d'Art et Fonds de concours	950 250
	Travaux d'aménagement et de mise en conformité des bâtiments culturels	755 000
	Carnavalier - Halle Spada	500 000
	Halle Spada - Transfert des ateliers des artistes	1 075 000
	Total Rayonnement Culturel	3 280 250
Développement Touristique et Economique	Fonds de concours de la ligne du Tramway	10 000 000
	Développement de l'économie locale	132 000
	Travaux de Rénovation Acropolis	1 010 000
Total Développement Touristique et Economique		11 142 000
Cohésion : Amélioration de l'Habitat renouvellement urbain	Aides aux Bailleurs Sociaux(dont 2M€ au titre du logement et 1,48M€ au titre de l'aménagement urbain)	4 000 000
	Réalisation de consignes (SDS) - En face du XVIème corps	87 000
	Renouvellement Urbain Ariane : Construction d'un gymnase futsal	353 650
	Renouvellement Urbain les Moulins : Réaménagement du Stade de l'ouest des Moulins	1 400 000
Total Cohésion : Amélioration de l'habitat, logement et renouvellement urbain		5 840 650
Modernisation de l'Administration	Amélioration de la qualité des services publics	296 000
	Annonces et insertions de la ville de Nice	170 000
	Développement NTIC Administration	230 000
	Equipement et Matériel Administration	3 298 212
Total Modernisation de l'Administration		3 994 212
Total Général		85 523 816

**B- REMBOURSEMENT ET GESTION DES EMPRUNTS : 50 M€**

	Dépenses	Recettes	
Remboursement en capital des emprunts contractés par la Ville de Nice auprès d'organismes financiers	45 300 000	42 693 289	Emprunts nouveaux
	Dépenses	Recettes	
Remboursement en capital des emprunts contractés par Nice Eco Stadium dans le cadre du contrat partenariat public privé	4 700 200	0	
	50 000 200	42 693 289	soit une diminution de 7,31M€
	Dépenses	Recettes	
Opération neutre -révolving et gestion active des emprunts-	10 000 000	10 000 000	Opération neutre - révolving et gestion active des emprunts-
	8 000 000	8 000 000	
	68 000 200	60 693 289	

L'encours du stock d'emprunts se décompose en :

- des emprunts contractés par la ville de Nice auprès d'organismes financiers, soit 381 581 542 € au 1^{er} janvier 2016.
- un emprunt contracté par le partenaire privé au titre de la réalisation de l'Allianz Riviera, soit 119 209 940 € au 1^{er} janvier 2016.

Pour 2016, le remboursement en capital des emprunts s'établit à 50 000 200 € et se décline comme suit :

- 45 300 000 € de capital d'emprunts propres,
- 4 700 200 € de financement du stade Allianz Riviera via la redevance versée à Nice Eco Stadium.

Compte tenu du recours à l'emprunt prévu à hauteur de 42,69 M€, ce remboursement



conduira à une diminution de l'encours de **7,31 M€**

Par ailleurs, la ville de Nice envisage également de rembourser mi-2016 par anticipation un emprunt (n° 484) à taux révisable indexé sur LEP à marge élevée, pour un capital restant dû d'environ 8 M€ afin de le refinancer à marge plus intéressante compte tenu des conditions actuelles prévalant sur le marché bancaire.

Il est ainsi prévu l'ouverture de crédits, neutre budgétairement, puisque du même montant en dépenses et en recettes, au chapitre 16 afin de réaliser cette opération de réaménagement d'emprunt.

Enfin, afin d'optimiser sa trésorerie, la ville de Nice aura recours à l'utilisation de l'emprunt n° 470 de type revolving, à hauteur de 10 M€, neutre budgétairement.

C- PARTICIPATIONS ET CAUTIONS : 593 526 €

Il s'agit :

- de cautions à verser ou à restituer pour un montant de 462 380 €
- de consignations à constituer pour un montant de 128 500 €;
- du versement à la société publique locale (SPL) Côte d'Azur Aménagement de la deuxième quote-part de participation de la ville de Nice, pour un montant de 2 646 €

D- OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS : 1 231 936 €

Pour un montant de 1 206 900 € il s'agit de la réalisation de l'équipement intergénérationnel sur Nice Méridia, pour le compte du CCAS de Nice avec une recette d'un même montant prévue au présent budget primitif.

Il s'agit également, pour un montant de 25 036 € de travaux sur des biens menaçant de péril que la ville de Nice doit réaliser en se substituant, dans un premier temps, au propriétaire défaillant.

Une recette pour un même montant est prévue au titre de la prise en charge, par le



propriétaire défaillant, dans un second temps.

2-2 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2016

Elles s'établissent, pour 2016, à 106,08 M € et se décomposent comme suit :

FCTVA	3 598 000
Subventions d'équipement	15 055 447
Mobilisation d'emprunts	42 693 289
Emprunt de type revolving	10 000 000
Réaménagement d'emprunt	8 000 000
Créances	11 784 382
Cessions immobilières	13 326 540
Cautions	413 747
Opération pour compte de tiers	1 206 900
TOTAL	106 078 305

A – FCTVA : 3 598 000 €

La ville de Nice ayant activement participé en 2009 au plan de relance, elle peut désormais récupérer la TVA sur ses dépenses d'équipement dès l'année suivante et non plus au terme de deux années.

B – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT : 15 055 447 €

Eu égard au contexte de rigueur des finances publiques, la ville de Nice, par mesure de prudence, n'a prévu, pour 2016, que les subventions ayant fait l'objet de notifications de la part de ses partenaires, à savoir :



- la Région : 7 000 000 € au titre de la réalisation du stade Allianz Riviera, 300 000 € au titre de l'opération de rénovation urbaine des Moulins (CAL), 600 570 € au titre de l'opération de rénovation urbaine de l'Ariane (gymnase), 700 000 € au titre de la rénovation des tennis des Combes.

Pour mémoire, le montant moyen des subventions versées par la Région à la ville de Nice au cours des quatre dernières années est établi à 430 000 €

- l'Etat : 630 352 € au titre du CAL et de l'école Moulins, ainsi que du stade de l'Ouest, 600 000 € au titre du gymnase de l'Ariane (opérations ANRU), la réhabilitation de l'abbaye de Saint-Pons pour 100 000 € ainsi qu'un solde de 470 883 € au titre d'opérations antérieurement réalisées,
- l'UEFA : 1 546 750 € au titre de l'opération EURO 2016,
- la Métropole Nice Côte d'Azur : 1 921 406 € au titre du solde du fonds de concours métropolitain 2014 et 2015 sur travaux communaux,
- la Fédération Française de Tennis : 800 000 € au titre de la réalisation d'équipements sportifs,
- la Caisse d'Allocations Familiales : 274 795 € au titre de l'extension des crèches des Iris, de la Farandole et de la villa Isabelle,
- le Conseil départemental des Alpes-Maritimes : 110 691 € au titre d'opérations de prévention et sécurité.

En outre, la ville de Nice s'inscrit dans le cadre des contrats de plan Etat-Régions ainsi que des crédits du PIA (programme d'investissements d'avenir), lesquels seront articulés avec le déploiement de la programmation pluriannuelle 2015 / 2020 des fonds européens pour pouvoir bénéficier de ces financements.



C – CREANCES : 11 784 382 €

Il s'agit :

- de la créance détenue par la ville de Nice sur Numéricâble au titre de la cession du réseau, soit 750 000 €;
- du remboursement à la ville de Nice par la Métropole, de la dette contractée pour le financement des équipements qui lui ont été transférés, soit 10 415 147 €;
- des remboursements de prêts alloués par la ville de Nice au titre des aides aux prêts à taux zéro (PTZ), soit 200 000 €;
- du remboursement par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'une créance au titre de la réalisation du parc d'activités logistiques, soit 419 235 €

D – CESSIONS IMMOBILIERES : 13 326 540 €

La ville de Nice s'est engagée, depuis quelques années, dans une politique d'optimisation de son patrimoine, consistant à céder les biens dont l'utilité n'est plus avérée et dont le coût de fonctionnement pèse sur les charges de fonctionnement de son budget, ou qui présentent une opportunité pour la réalisation de logements sociaux par les bailleurs sociaux.

Ainsi, pour 2016, les prévisions de cessions de biens s'établissent à 13,33 M€ et ont d'ailleurs, pour l'essentiel fait l'objet de délibération du conseil municipal, à savoir :



Désignation du bien	Type	Délibération
Saint-Jean d'Angély - Phase 1	Foncier	Délibération n° 5.9 du 05/02/2016
Vallon du Roguez	Foncier	Délibération n° 7.12 du 09/12/2013
Villa Beluga avenue Louis Prével	Bâti	Délibération n° 16.1 du 29/09/2014
Immeuble boulevard de la Madeleine	Bâti	Délibération n° 16.5 du 19/12/2014
Local et caves place Wilson	Bâti	Délibération n° 16.6 du 05/02/2016
Villa Yiada avenue du Parc de Cimiez	Bâti	Délibération n° 16.5 du 19/12/2014 et n° 16.7 du 18/09/2015
Immeuble de commerce et de bureaux, petite avenue de la Californie	Bâti	Délibération n° 20.1 du 11/10/2013
Villa avenue du Docteur Ménard	Bâti	Délibération n° 16.6 du 05/02/2016
Villa Arcadie avenue Auguste Renoir	Bâti	Délibération n° 20.2 du 05/07/2013
Villa Marianne avenue Lorenzi	Bâti	Délibération n° 20.2 du 05/07/2013
2 appartements avenue de la Californie	Bâti	Délibération n° 16.6 du 05/02/2016
2 appartements quai de la Douane	Bâti	Délibération n° 16.6 du 05/02/2016
Villa avenue St Lambert	Bâti	Délibération n° 16.7 du 18/09/2015
Local rue Pertinax	Bâti	Délibération n° 20.2 du 05/07/2013 et n° 16.6 du 05/02/2016
Maison + Appartement + Local rue des Potiers	Bâti	Délibération n° 16.6 du 05/02/2016
Immeuble corniche André de Joly	Bâti	Délibération n° 16.6 du 05/02/2016
Appartement T3 rue Droite	Bâti	Délibération n° 16.6 du 05/02/2016
Appartement chemin de la Madonette de Terron	Bâti	Délibération n° 16.3 du 27/04/2015
Appartement avenue Auber	Bâti	Délibération n° 16.6 du 05/02/2016
Appartement F3 avenue Mirabeau	Bâti	Délibération n° 16.5 du 19/12/2014
Appartement rue Michelet	Bâti	Délibération n° 16.7 du 18/09/2015
Appartement rue de l'Abbaye	Bâti	Délibération n° 16.6 du 05/02/2016
Appartement T2 avenue de la Californie	Bâti	Délibération n° 16.6 du 05/02/2016
Appartement F3 rue Blacas	Bâti	Délibération n° 20.2 du 05/07/2013



E – CAUTIONS : 413 747 €

Il s'agit de prévisions de cautions devant être versées par des locataires du patrimoine communal.

F– OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS : 1 206 900 €

Pour un montant de 1 206 900 € il s'agit de la réalisation de l'équipement intergénérationnel sur Nice Méridia, pour le compte du CCAS de Nice avec une dépense d'un même montant prévue au présent budget primitif.

G – UNE DIMINUTION DU STOCK D'EMPRUNTS DE 7,31 M € EN 2016

Pour financer ses dépenses d'équipement 2016, la ville de Nice aura recours à l'emprunt à hauteur de 42,69 M€ Le remboursement de la dette s'établissant à 50 M€, le montant prévisionnel de la diminution du stock d'emprunts s'établit à 7,31 M €

3 - LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA VILLE DE NICE

Les différentes politiques publiques de la Ville de Nice, déclinées ci-après selon la nomenclature fonctionnelle, permettent la mise en œuvre des priorités annoncées lors du débat d'orientations budgétaires :

- La proximité, avec la construction de nouveaux équipements (centre intergénérationnel, nouvelle cuisine centrale...), ou la modernisation des équipements existants (tennis des Combes, rénovation de Jean Bouin, aménagement des locaux de la mairie centrale, ...);
- La poursuite de l'embellissement de notre cité (programme de réfection des façades de la place Saint-François, rénovation des lieux historiques, aménagement des abattoirs, rénovation des façades du parking Corvesy, travaux du Mont-Alban...);
- La préservation du pouvoir d'achat des Niçois (baisse des taux de fiscalité de la ville, haut niveau d'abattements de taxe d'habitation, maintien de la gratuité dans les musées pour les Niçois...).

3.1 – LA PETITE ENFANCE ET FAMILLE

Quelques chiffres clés :

8 500 familles informées/an

6 000 enfants accueillis/an et plus de 10 000 parents concernés

28 000 factures aux familles traitées

233 000 repas/an servis aux jeunes enfants

La ville de Nice assure la gestion globale de 3 192 places municipales et partenariales :

- Gestion en régie de 1 930 places d'accueil municipales et de 49 sites :
 - ✓ 25 structures municipales collectives
 - ✓ 2 pôles Petite Enfance et Famille comprenant chacun une ludothèque.
 - ✓ 1 Service d'accueil familial gérant 140 assistantes maternelles municipales
 - ✓ 7 antennes d'accueil familial
 - ✓ 4 relais Petite Enfance
 - ✓ 7 points d'inscriptions
 - ✓ 1 Maison des Parents et des enfants
 - ✓ 1 service de Médiation Familiale
 - ✓ 1 service Espaces Rencontre parents/Enfants.
- Gestion partenariale de 271 places réservées par la Ville de Nice dans 13 crèches mixtes (Ville/Entreprises) et 2 crèches hospitalières,
- Animation de secteur et relations partenariales avec les crèches associatives et privées représentant 904 places d'accueil.

Un service est également dédié à l'accueil des jeunes enfants handicapés : 67 enfants handicapés accueillis/an et 20 enfants en situation de « repérage d'un handicap ».



Les dépenses et recettes de fonctionnement se décomposent comme suit :

Chapitre	Chapitre libellé	Petite enfance et famille
011	Charges à caractère général	1,55 M€
012	Charges de personnel	29,73 M€
65	Autres charges de gestion courante	6,31 M€
67	Charges exceptionnelles	0,29 M€
Total dépenses		37,88 M€
70	Produits des services du domaine	5,44 M€
74	Dotations, subventions et participations	15,12 M€
75	Autres produits de gestion courante	0,09 M€
Total recettes		20,65 M€

Les actions prévues en matière d'investissement (dépenses d'équipement, immobilisations financières, opération pour compte de tiers....) sont issues de la présentation fonctionnelle de la maquette budgétaire et se décomposent de la manière suivante :

POLITIQUES	PROGRAMMES	BP 2016
Plan de Proximité : Petite Enfance	Amélioration de la qualité de vie	0,20 M€
	Equipement des crèches	1,18 M€
	Crèche Pontremoli	0,28 M€
	Acquisition Bagnis	0,35 M€
Equipement famille	Structure intergénérationnelle(opération pour compte de tiers)	1,20 M€
Total Plan de Proximité : Petite Enfance et Equipement Famille		3,21 M€

3.2 – LA VIE SCOLAIRE

La commune a la charge des écoles maternelles et élémentaires publiques dont les locaux lui appartiennent. Elle doit en assurer la construction, les grosses réparations, l'équipement, l'entretien et le fonctionnement (article L.212-4 du code de l'éducation).

Le service gère ainsi les missions suivantes :

- L'organisation matérielle et en personnel des écoles publiques : 154 écoles réparties comme suit :

Elémentaires	70
Primaires (maternelles + élémentaires)	17
Maternelles	66
Ecole Déficiant Visuel du Château	1
Total	154 écoles

Les 154 écoles de la Ville accueillent 30 000 enfants à la rentrée scolaire 2015-2016.

- Le suivi des contributions versées aux écoles privées sous contrat d'association (16 établissements).
- L'organisation de l'ensemble du temps périscolaire :
 - La mise en place des Temps d'Accueil Educatif, nouvelle mission depuis la rentrée 2014-2015.
 - La reprise de l'accueil du matin et l'étude du soir (jusqu'alors gérés par l'OCCE) à la rentrée scolaire 2015-2016 ;
 - Ces missions interviennent en complément des missions traditionnelles d'organisation de la garderie des matins et du soir pour les maternelles.



- Divers dispositifs liés à la vie scolaire : participations, subventions et récompenses, classes d'environnements, etc.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 84,59 M€ les recettes de fonctionnement sont estimées à 14.58 M€ et se décomposent ainsi :

Chapitre	Chapitre libellé	Vie scolaire
011	Charges à caractère général	18,70 M€
012	Charges de personnel	59,63 M€
65	Autres charges de gestion courante	6,14 M€
67	Charges exceptionnelles	0,12 M€
Total dépenses		84,59 M€
70	Produits des services du domaine	12,30 M€
74	Dotations, subventions et participations	2,10 M€
75	Autres produits de gestion courante	0,18 M€
Total recettes		14,58 M€

L'enveloppe en investissement (dépenses d'équipement, immobilisations financières, opération pour compte de tiers...) est issue de la présentation fonctionnelle de la maquette budgétaire et se décompose comme suit :

POLITIQUES	PROGRAMMES	BP 2016
Plan de Proximité :	Centre Multi Accueil du Futur Quartier de Nice Méridia	0,37 M€
	Vie Scolaire	
	Construction du groupe scolaire Saint-Isidore	6.62 M€
	Nouvelle Cuisine Centrale	3,22 M€
	Entretien équipement Ecoles	4,31 M€
	Gros travaux rénovation	0,36 M€
	Accessibilité bâtiment	0,06 M€
	Classes découverte Entretien et équipement	0,08 M€
Total Plan de Proximité : Vie Scolaire		15,02 M€
Enseignement supérieur, recherche	Grandes opérations enseignement supérieur	0,88M€
Total Enseignement Supérieur Recherche		0,88 M€
Total Général		15,90 M€



3.3 – LE SERVICE JEUNESSE

Le Service Jeunesse est chargé de développer et mettre en œuvre des actions en faveur des jeunes Niçois de 2 ans et demi à 18 ans.

Quelques chiffres clés :

398 000 journées enfants en accueil de loisirs et colonies réalisées

11 500 enfants et jeunes bénéficient chaque année des accueils de loisirs

20 associations partenaires dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse

21 000 Dossier Unique d'Inscriptions dématérialisés

26 653 inscriptions effectuées par le service des inscriptions

Les activités gérées sont les suivantes :

- ✓ Les accueils loisirs en régie,
- ✓ Des séjours adolescents,
- ✓ Les subventions dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse,
- ✓ Les actions d'animations éducatives en temps péri scolaire,
- ✓ Les activités du Conseil Municipal des enfants,
- ✓ Le Dossier Unique d'Inscription,
- ✓ Les subventions de droit commun aux associations en lien avec la jeunesse,
- ✓ Les activités de loisirs extérieurs,
- ✓ Les activités d'accueil de loisirs spécialisés pour les enfants en situation d'handicap.



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5,5 M€, les recettes sont estimées à hauteur de 5.03 M€ et se décomposent ainsi :

Chapitre	Chapitre libellé	Jeunesse et animation
011	Charges à caractère général	1,41 M€
012	Charges de personnel	1,55 M€
65	Autres charges de gestion courante	2,53 M€
67	Charges exceptionnelles	0,01 M€
Total dépenses		5,50 M€
70	Produits des services du domaine	1,69 M€
74	Dotations, subventions et participations	3,33 M€
75	Autres produits de gestion courante	0,01 M€
Total recettes		5,03 M€

Les dépenses en investissement (dépenses d'équipement, immobilisations financières, opération pour compte de tiers....) sont issues de la présentation fonctionnelle de la maquette budgétaire et se décomposent ainsi :

POLITIQUES	PROGRAMMES	BP 2016
Plan de Proximité : Jeunesse et loisirs	Entretien des équipements de loisirs	0,1 M€
Total Plan de Proximité : Jeunesse et Loisirs		0,1 M€

3.4 – L’ACTION SOCIALE

L’action sociale engagée par la Ville se traduit par :

La prévention et l’accompagnement psycho-social :

- Information sociale de proximité,
- Prévention des conduites à risque, de l’exclusion familiale et sociale pour les jeunes,
- Prévention de la délinquance,
- Accompagnement des femmes victimes de violence, co- gestion de la Maison de la Justice et du Droit,

Des missions transversales :

- Evaluations sociales (gratuités cantine, instructions à domicile),
- Rappels à l’ordre,
- Intervention de prévention

Le soutien aux populations sinistrées et /ou en précarité :

- Pôle hébergement temporaire d’urgence,
- Plan grand froid,
- Organisation d’un repas de Noël pour les personnes en grande précarité.

Le handicap :

- Développement d’évènements pour l’accès des personnes en situation de handicap à la culture, aux loisirs, aux sports et tout autre domaine favorisant l’intégration,



-
- Manifestation « Tous Ensemble », Handi plages, Création d'un Prix Handicap, Journée « J'accède », Journée Mondiale des Sourds, Défi 24h du Rotary, Téléthon, etc.

 - Centralisation et suivi des actions menées par les services de la Ville de Nice et de la Métropole sur la thématique du handicap : participation aux Commissions d'Accessibilité communales (CAN) ainsi qu'aux réunions de travail sur les projets de réaménagement et de mises en accessibilité (PAVE, Open Data, etc....)

 - Information des usagers, mises en relation avec les services ou associations concernés et suivi des doléances: traitement téléphonique, internet, e-courrier et organisation de réunions avec les associations.

En matière de santé publique, les missions essentielles obligatoires sont déléguées par l'Etat en application du Code de la Santé Publique. Ces missions sont définies par l'arrêté ministériel du 14 mai 1962 qui prévoit que la ville assure, en particulier, les compétences suivantes :

- la prophylaxie des maladies infectieuses transmissibles,
- le contrôle et l'organisation des vaccinations (tenue du fichier vaccinal),
- l'application des mesures d'hygiène et particulièrement :
 - hygiène urbaine (enquête de salubrité, salubrité de la voirie)
 - hygiène alimentaire (contrôle des restaurants, magasins d'alimentation et débits de boissons)
 - hygiène de l'habitat
- l'élimination des déchets infectieux,
- le contrôle des nuisances sonores,
- la surveillance bactériologique des eaux,
- la lutte anti-vectorielle (désinfection, désinsectisation, dératisation,).



Les dépenses et recettes de fonctionnement se décomposent comme suit :

Chapitre	Chapitre libellé	Action sociale
011	Charges à caractère général	1,18 M€
012	Charges de personnel	5,11 M€
65	Autres charges de gestion courante	18,15 M€
67	Charges exceptionnelles	0,26 M€
Total dépenses		24,70 M€
70	Produits des services du domaine	0,29 M€
74	Dotations, subventions et participations	3,65 M€
75	Autres produits de gestion courante	0,09 M€
Total recettes		4,03 M€

Les actions prévues pour l'investissement (dépenses d'équipement, immobilisations financières, opération pour compte de tiers...) sont issues de la présentation fonctionnelle de la maquette budgétaire et se décomposent de la manière suivante :

POLITIQUES	PROGRAMMES	BP 2016
Actions Sociales	Santé publique	0,03 M€
	Lutte contre la précarité	0,09 M€
	Amélioration de la qualité de vie	0,004 M€
	Divers	0,057 M€
Total Général		0,181 M€

3.5 - LE SPORT

La structure du budget des sports se décompose en 5 missions principales :

1. L'entretien et la gestion des équipements sportifs : salles, stades, piscines, plateaux sportifs et clos de boules,
2. L'action sportive municipale qui, depuis sa création en 1980, a su initier une véritable politique de proximité en terme de sports et continue à se développer avec la reprise de certaines activités des CEDAC depuis 2015 : école pleine nature et randonnées pédestres adultes,
3. Le complexe Jean Bouin,
4. L'évènementiel sportif,
5. Un soutien sans faille aux clubs et associations sportives et des actions en faveur de la jeunesse et du sport pour tous.

La direction des sports, ce sont :

- 334 agents et plus de 20 métiers ;
- 8 plateaux sportifs, 16 salles omnisports, 8 piscines municipales, 1 patinoire, 1 centre équestre... et depuis mars 2015 : 14 microsites ;
- 68 clos de boules ;
- 15 pelouses synthétiques de nouvelle génération livrées depuis le 2^{ème} semestre 2008 ;
- 5 complexes sportifs d'importance : Jean-Bouin, Jean-Médecin et La Lauvette entièrement rénovés et réhabilités ; et depuis mars 2015, le Mercantour et les Combes ;
- 208 associations soutenues, 68 000 licenciés ;



- Des événements phares venant s'ajouter à de grandes manifestations sportives qui s'organisent chaque année permettent des retombées économiques et médiatiques et le renforcement de l'image de Nice ;
- Des actions en faveur de la jeunesse et du sport pour tous avec notamment le financement des licences pour les jeunes niçois de 6 ans à 18 ans.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 61,01 M€ et le montant des recettes estimées atteint 10,88 M€:

Chapitre	Chapitre libellé	Sports
011	Charges à caractère général	25,48 M€
012	Charges de personnel	20,70 M€
65	Autres charges de gestion courante	9,85 M€
66	Charges financières/Partenariat public privé	4,44 M€
67	Charges exceptionnelles	0,54 M€
Total dépenses		61,01 M€
70	Produits des services du domaine	2,68 M€
75	Autres produits de gestion courante	8,20 M€
Total recettes		10,88 M€

Les actions prévues pour l'investissement (dépenses d'équipement, immobilisations financières, opération pour compte de tiers....) sont issues de la présentation fonctionnelle de la maquette budgétaire et se décomposent de la manière suivante :

POLITIQUES	PROGRAMMES	BP 2016
Plan Proximité Sport	Création équipements sportifs et de loisirs	7,04 M€
	Rénovation urbaine Ariane-gymnase	0,36 M€
	ANRU Moulins – Stade de l'Ouest	1,40 M€
	Rénovation et équipement des installations sportives	7,65 M€
	Divers/ Partenariat public privé (RBA 5 et RBA1)	4,72 M€
Total Plan Proximité Sport		21,17 M€



3.6 – LA SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE

Quelques chiffres clés :**Police Municipale :**

Nombre d'interpellations (délits routiers, délits, autres) du 01/01/2014 au 31/07/2014 : 1 118

Nombre d'interpellations (délits routiers, délits, autres) du 01/01/2015 au 31/07/2015 : 1 469

Soit une augmentation du nombre des interventions de +31,40%.

Prévention et gestion des risques :

253 visites d'expertise sur les désordres bâtimentaires sur signalements,

350 visites d'expertise sur les désordres naturels (glissement de terrains...),

Réalisation de 4 opérations de confortement de falaises (Bon voyage, Maeterlinck, Canta Gallet, Pierre Emmanuel) et de travaux d'urgence post-intempéries pour un montant total de 2 054 700 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 52,34 M€, les recettes sont évaluées à 1.75 M€ et se décomposent ainsi :

Chapitre	Chapitre libellé	Sécurité et salubrité publique
011	Charges à caractère général	1,58 M€
012	Charges de personnel	25,98 M€
65	Autres charges de gestion courante	24,56 M€
67	Charges exceptionnelles	0,22 M€
Total dépenses		52,34 M€
70	Produits des services du domaine	0,83 M€
74	Dotations, subventions et participations	0,03 M€
75	Autres produits de gestion courante	0,82 M€
013/70/77	Divers	0,07M€
Total recettes		1,75 M€

Les actions prévues pour l'investissement (dépenses d'équipement, immobilisations financières, opération pour compte de tiers...) sont issues de la présentation fonctionnelle de la maquette budgétaire et se décomposent de la manière suivante :

POLITIQUES	PROGRAMMES	BP 2016
Prévention et Sécurité	Développement de la Vidéosurveillance	4,18M€
	Équipement de la police municipale	0,46M€
	Prévention des Risques Urbains	0,81M€
	Divers	0,02M€
Total Prévention et Sécurité		5,47 M€



3.7 - AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

En matière d'aménagement urbain, la Ville de Nice prévoit de concentrer ses efforts sur les travaux de proximité, d'embellissement de notre cité afin d'améliorer la qualité de vie des Niçoises et des Niçois.

Les dépenses de fonctionnement, sont essentiellement des dépenses d'entretien et de maintenance du patrimoine communal.

Les dépenses et recettes de fonctionnement se décomposent ainsi :

Chapitre	Chapitre libellé	Aménagement urbain et environnement
011	Charges à caractère général	11,66 M€
012	Charges de personnel	19,49 M€
65	Autres charges de gestion courante	0,22 M€
67	Charges exceptionnelles	0,33 M€
Total dépenses		31,70 M€
70	Produits des services du domaine	6,74 M€
74	Dotations, subventions et participations	0,08 M€
75	Autres produits de gestion courante	0,81 M€
76	Autres produits financiers	0,08M€
Total recettes		7,71 M€

Les actions prévues pour l'investissement (dépenses d'équipement, immobilisations financières, opération pour compte de tiers...) sont issues de la présentation fonctionnelle de la maquette budgétaire et se décomposent de la manière suivante :



POLITIQUES	PROGRAMMES	BP 2016
Plan de Proximité : Embellissement du Patrimoine	Rénovation bâtiments patrimoine public	0,06 M€
	Plan Eclairage décoratif et plaques	0,04 M€
Total Plan de Proximité : Embellissement du Patrimoine		0,10 M€
Plan de Proximité : Embellissement du Patrimoine	Rénovation des espaces verts de proximité	0,78 M€
	Rénovation des grands espaces	0,60 M€
	Création espaces verts	2,24 M€
Total Plan de Proximité : Embellissement Paysager		3,62 M€
Mise en Conformité et Rénovation	Travaux réhabilitation bâtiments	1,95 M€
Travaux Cimetière	Travaux de conservation du patrimoine des cimetières	0,85 M€
Aides aux bailleurs	Aides aux bailleurs	1,48 M€
Divers	Divers	0,88 M€
Total Général		8,88 M€



3.8- LA CULTURE

Quelques chiffres clés :

294 807 visiteurs dont 75% sont des touristes

56 lieux culturels

1867 élèves accueillis au C.N.R.R.

1.453.073 prêts pour les bibliothèques et 950.000 entrées

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 73,45 M€ les recettes de fonctionnement à 8.96 M€ et se décomposent ainsi :

Chapitre	Chapitre libellé	Culture
011	Charges à caractère général	14,54 M€
012	Charges de personnel	37,32 M€
65	Autres charges de gestion courante	21,54 M€
67	Charges exceptionnelles	0,05 M€
Total dépenses		73,45 M€
70	Produits des services du domaine	6,10 M€
74	Dotations, subventions et participations	0,79 M€
75	Autres produits de gestion courante	2,02 M€
77	Produits exceptionnels	0,05M€
Total recettes		8,96 M€

Les actions prévues pour l'investissement (dépenses d'équipement, immobilisations financières, opération pour compte de tiers....) sont issues de la présentation fonctionnelle de la maquette budgétaire et se décomposent de la manière suivante :

POLITIQUES	PROGRAMMES	BP 2016
Rayonnement culturel	Equipements culturels œuvres d'art	0,99 M€
	Entretien des bâtiments culturels	0,73 M€
	Entretien divers	0,36 M€
	Accessibilité bâtiments culturels	0,08 ME
	Travaux patrimoine bâti	0,19 M€
	Travaux patrimoine culturel	0,84 M€
	Création lieux culturels	1,08 M€
	Divers	0,37 M€
Total Rayonnement Culturel		4,64 M€



3.9 – LES ACTIONS ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES

La Ville de Nice attribue une subvention au profit de l'Office du Tourisme, acteur du rayonnement de la ville, d'un montant de 9 800 000 €

Les dépenses et recettes de fonctionnement se décomposent ainsi :

Chapitre	Chapitre libellé	Actions économiques
011	Charges à caractère général	0,84 M€
012	Charges de personnel	1,20 M€
014	Atténuation de produits	0,08M€
65	Autres charges de gestion courante	10,00 M€
67	Charges exceptionnelles	0,24 M€
Total dépenses		12,36 M€
70	Produits des services du domaine	0,08 M€
73	Autres taxes	7,74M€
75	Autres produits de gestion courante	1,21 M€
77	Produits exceptionnels	0,002M€
Total recettes		9,05 M€

Les actions prévues pour l'investissement (dépenses d'équipement, immobilisations financières, opération pour compte de tiers....) sont issues de la présentation fonctionnelle de la maquette budgétaire et se décomposent de la manière suivante :

POLITIQUES	PROGRAMMES	BP 2016
Développement Touristique et Économique	Equipement et matériel informatique	0,13 M€
	Fonds de concours de la ligne du tramway	10,00M€
	Développement de l'économie locale	0,13 M€
	Travaux de Rénovation Acropolis	1,01M€
Total Développement Touristique et Économique		11 ,27M€

**3.10 - LE LOGEMENT ET LA RENOVATION URBAINE****Quelques chiffres clés :****De 2008 à 2015, la Ville de Nice a validé la production de 4 539 logements sociaux.****Au titre de la réhabilitation du parc social, 4 921 logements ont été financés.**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,03 M€, les recettes de fonctionnement sont estimées à 4.883 M€ et se décomposent ainsi :

Chapitre	Chapitre libellé	Logement
011	Charges à caractère général	0,99 M€
67	Charges exceptionnelles	0,04 M€
Total dépenses		1,03 M€
70	Produits des services du domaine	0,003 M€
74	Dotations, subventions et participations	0,05 M€
75	Autres produits de gestion courante	4,83 M€
Total recettes		4,883 M€

Les actions prévues pour l'investissement sont issues de la présentation fonctionnelle de la maquette budgétaire et se décomposent de la manière suivante :

POLITIQUES	PROGRAMMES	BP 2016
Cohésion : Amélioration de l'Habitat logement et renouvellement urbain	Aides aux Bailleurs Sociaux	2,52 M€
	Divers	0,07 M€
Total Cohésion : Amélioration de l'habitat, logement et renouvellement urbain		2,59 M€

**3.11 - LES SERVICES GENERAUX DE L'ADMINISTRATION**

Il s'agit des crédits affectés aux fonctions supports (logistique, informatique, ressources humaines, entretien des bâtiments, finances, commande publique notamment) qui viennent appuyer l'action des services opérationnels.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent pour 2016 à 124,4 M€, les recettes étant estimées à 6.83 M€

Chapitre	Chapitre libellé	Services généraux de l'administration
011	Charges à caractère général	38,70 M€
012	Charges de personnel	77,5 M€
014	Atténuation de produits	1,50M€
65	Autres charges de gestion courante	5,3M€
67	Charges exceptionnelles	1,4 M€
Total dépenses		124,4 M€
70	Produits des services du domaine	4 M€
74	Dotations, subventions et participations	0,5M€
75	Autres produits de gestion courante	1,98M€
77	Produits exceptionnels	0.35 M€
Total recettes		6,83M€

Les dépenses d'investissement s'établissent, quant à elles, à 18,55 M€

Les actions prévues pour l'investissement sont issues de la présentation fonctionnelle de la maquette budgétaire et se décomposent de la manière suivante :

POLITIQUES	PROGRAMMES	BP 2016
Administration générale et modernisation	Amélioration de la qualité des services publics	0,07M€
	Réhabilitation, sécurisation bâtiments	11,58M€
	Prévention des risques urbains	0,58M€
	Équipement et Matériel Administration	3,26M€
	Acquisition terrain maison de l'étudiant	2,00M€
	Accessibilité bâtiments	0,50M€
	Divers	0,56M€
Total Administration générale et modernisation		18,55M€



CONCLUSION

Dans un contexte marqué par un très fort désengagement de l'Etat, le budget primitif pour 2016 traduit la volonté de privilégier la proximité et le pouvoir d'achat des Niçoises et des Niçois puisque :

- ✓ Les taux de la fiscalité de la taxe d'habitation et de la taxe foncière des propriétés non bâties vont baisser, pour la deuxième année consécutive, et s'établir respectivement à 21,10% et 35,69%,
- ✓ La priorité est donnée aux équipements de proximité de nature à améliorer leur quotidien,
- ✓ La politique d'optimisation des ressources et la maîtrise des dépenses de fonctionnement se poursuivent , permettant d'atteindre un autofinancement de 51,38 M €
- ✓ L'encours d'emprunts baissera de – 7,31 M€ en 2016.

**III. LE BUDGET ANNEXE DE L'OPERA****Quelques chiffres clés :**

Pour la saison 2014-2015 :130 représentations payantes, soit 32 représentations lyriques, 75 concerts et 23 ballets

52.326 spectateurs payants

1.379.180 €de recette de billetterie

Le budget primitif 2016 s'établit à **22 542 950,80 €**, dont 21 741 121 € d'opérations réelles et la reprise du résultat de l'exercice 2015 soit 621 133,24 €

Il se présente de manière synthétique comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Chapitre	BP 2016	Chapitre	BP 2016
011 - Charges à caractère général	1 797 054	70 - Produits des services, domaine et ventes	1 328 240
012 - Charges de personnel	19 147 166	74 - Dotations et participations	19 414 747,76
65 - Autres charges de gestion courante	301 141	75 - Autres produits de gestion courante	301 700
67 - Charges exceptionnelles	9 760	77 - Produits exceptionnels	75 300
		002 - Résultats antérieurs reportés	621 133
Total dépenses réelles de fonctionnement	21 255 121	Total recettes réelles de fonctionnement	21 741 121
Autofinancement	486 000		

Les dépenses réelles de fonctionnement sont donc composées à 89 % par des charges de personnel.

Les recettes peuvent être détaillées de la façon suivante :

- ✓ Subvention du budget principal : 17,6 M€, soit 81 % des recettes. Pour mémoire, elle s'établissait à 18,37 M€ en 2015, ce qui, compte-tenu de la rigidité des dépenses de fonctionnement, traduit un réel effort de gestion ;



- ✓ Subvention du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes : 1,81 M€;
- ✓ Recettes liées à l'activité : 1,32 M€

L'équilibre de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 0,49 M€

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Chapitre	BP 2016	Chapitre	BP 2016
001 - solde d'exécution	315 829,80	1068 - affectation du résultat	315 829,80
20 - Immobilisations incorporelles	26 000		
21 - Immobilisations corporelles	460 000,00		
Total dépenses réelles d'investissement	801 829,80	Total recettes réelles d'investissement	315 829,80
		Autofinancement	486 000,00

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 0,46 M€ et permettront d'effectuer les opérations suivantes :

- ✓ Mise en sécurité des équipements scéniques : 0,31 M€;
- ✓ Achat d'instruments : 0,07 M€;
- ✓ Equipements et matériels divers : 0,08 M€



IV. LE BUDGET ANNEXE DE LA REGIE AUTONOME DES COMPTOIRS DE VENTE DANS LES MUSEES

Le budget primitif 2016 s'établit à **1 159 114,99€**, dont 1 158 453,99 € d'opérations réelles et la reprise du résultat de l'exercice 2015, soit 153 595,88 €

Il se présente de manière synthétique comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Chapitre	BP 2016	Chapitre	BP 2016
011 - Charges à caractère général	360 578	70 - Produits des services, domaine et ventes	180 000,12
012 - Charges de personnel	170 000	013 - 74 - Dotations et participations	218 078
65 - Autres charges de gestion courante	1 000	75 - Autres produits de gestion courante	
67 - Charges exceptionnelles	1 000	77 - Produits exceptionnels	
	18 435	002 - Résultats antérieurs reportés	153 595,88
Total dépenses réelles de fonctionnement	551 013	Total recettes réelles de fonctionnement	551 674
Autofinancement	661		

Les dépenses de fonctionnement se composent pour l'essentiel par des charges à caractère général, qui comprennent les achats de marchandises et les écritures représentatives de la valeur du stock au 1^{er} janvier.

Les recettes comprennent les ventes de marchandises et les écritures de stock, soit sa valeur au 31 décembre.

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Chapitre	BP 2016	Chapitre	BP 2016
20 - Immobilisations incorporelles	200 000	001 - solde d'exécution	606 780
21 - Immobilisations corporelles	407 441		
Total dépenses réelles d'investissement	607 441	Total recettes réelles d'investissement	606 780
		Autofinancement	661

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 0,6 M€ et porteront notamment sur du matériel et des logiciels informatiques.